Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Seul le texte prononcé fait foi
Check against delivery

45ème session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires

Genève, le 21 septembre 2020

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président

La Suisse remercie le Groupe de travail pour son rapport et son travail précieux au cours des quarante dernières années.

La pandémie de la COVID-19 a des implications majeures sur tous les domaines de la vie. Or, la Suisse rappelle que les disparitions forcées sont interdites en toutes circonstances et que les Etats ont une obligation d'enquêter sur les cas de disparitions forcées sans délai, même pendant cette période extraordinaire.

La Suisse est particulièrement alarmée par le fait que la pandémie a créé des conditions favorisant les disparitions forcées. Par exemple, la suspension des visites pour des raisons sanitaires peut donner lieu à une absence totale de contact avec l'extérieur, pouvant à son tour mener à une détention secrète et une disparition forcée. Il est impératif qu'un contact continu soit assuré et que les contrôles des lieux de détentions puissent se poursuivre.

La Suisse rappelle également que toute mesure de confinement obligatoire doit respecter les garanties de procédure, que tout décès doit être dûment enregistré et que l'Etat doit garantir que les proches puissent identifier les corps.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, Fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

Madame, Messieurs les Experts,

Comment votre groupe de travail contribue-t-il à la prévention des disparitions forcées pendant la présente pandémie ?

Je vous remercie.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve